



## Modification du nom l'enfant suite changement de nom du pere.

-----  
Par michel40

Bonjour

Pouvez vous m'aider car je ne trouve pas d'exemple sur le web.

Je désire profiter de la réforme de 2022 portant sur le changement de nom en rajoutant le nom de ma mère à celui de mon père que je porte actuellement.

La question est de savoir si mon enfant de 3 ans pourra porter ce double nom.

Pour info ma concubine mère de notre enfant ne souhaite pas lui transmettre son propre nom.

A savoir :

Nom de mon père que je porte actuellement: MARTIN

Nom de ma mère : DUPOND

Nom que je souhaite porter : MARTIN-DUPOND

Nom de ma concubine : TUCHE.

Est ce que le nom de notre enfant actuel MARTIN pourra être transformé en MARTIN-DUPOND.

Merci pour vos réponses